

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange Polish MPA 8000

Numéro d'enregistrement -

Utilisation du produit Utilisation industrielle

Date de la première publication le 16-juin-2011

Numéro de version 1,0

Date de révision le 16-juin-2011

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE Festool GmbH
Allemagne

Adresse Wertstrasse 20
D-73240 Wendlingen
+49 (0) 7024 804-0

Personne à contacter Peter Fischer
Numéro de téléphone +49 (0) 214 30 57725
E-mail peter.fischer@bayer.com

Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 7024 804-0
07:30 - 16:00

Section 2: Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification R66

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**Risques pour la santé**

Risque en cas d'inhalation Catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Risques physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Risques pour la santé L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Non disponible.

Principaux symptômes Non disponible.

Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence	
Prévention	Porter des gants de protection. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Réaction	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.
Informations supplémentaires de l'étiquette	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Généralités

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Notes
Aluminiumoxid	<= 30	1344-28-1 215-691-6	-	-	#
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Hydrotreated Light Paraffinic Distillate	<= 20	64742-55-8 265-158-7	-	649-468-00-3	
Classification :	DSD: -				
	CLP : Asp. Tox. 1;H304				
Naphtha (petroleum), Hydrotreated Heavy (< 0.1% Benzene)	<= 20	64742-48-9 265-150-3	-	649-327-00-6	
Classification :	DSD: Xn;R65, R66				
	CLP : Asp. Tox. 1;H304				
Autres composants sous les niveaux déclarables	0,78				
CLP : Règlement n° 1272/2008.					
DSD : Directive 67/548/CEE.					
# : Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.					
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.					
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.					

Commentaires sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Non disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques secs.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau.

Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Les surfaces peuvent devenir glissantes après déversement. Éloigner toute source d'inflammation.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Référence à d'autres sections Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Température de stockage : Entre 15 °C et 25 °C

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Germany - TRGS 900

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminiumoxid (1344-28-1)	AGW	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Poussières alvéolaires. Poussière inhalable.
Solvant Naphtha C9-C15 Aliphaten	VME	600 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi actuellement recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

DNEL Non disponible.

PNEC Non disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Généralités	Non disponible.
Protection des yeux/du visage	Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Utiliser des gants de protection en : Butylcaoutchouc.
- Divers	Porter un vêtement de protection approprié. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Forme	Visqueux.
Couleur	Rose.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7 - 9
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	> 65 °C (> 149 °F)
Température d'autoignition	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Densité	1 g/mL
Solubilité (dans l'eau)	miscible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	> 7 mm ² /s @ 40 °C
Fraction volatile	Non disponible.

Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter Eviter les températures supérieures au point d'éclair.
Matières incompatibles Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Inhalation Non disponible.
Contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux Non disponible.

Symptômes Non disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants

Résultats d'essais

Aluminiumoxid (1344-28-1)	Aiguë Cutané(e) DL50 \geq 5000 mg/kg Aiguë Inhalation DL50 \geq 1000 mg/kg 4 heures Aiguë Oral DL50 \geq 5000 mg/kg
---------------------------	---

Corrosion ou irritation de la peau Délipidation, dessèchement et gerçures de la peau.

Blessure ou irritation grave des yeux Non disponible.

Sensibilisation respiratoire Non disponible.

Cancérogénicité Non disponible.

Toxicité pour la reproduction Non disponible.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Non disponible.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Non disponible.

Risque en cas d'inhalation Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Non disponible.

Autres informations Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

Écotoxicité Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.

Toxicité

Composants

Résultats d'essais

Aluminiumoxid (1344-28-1)	NOEC (concentration sans effet observé) Algues: \geq 100 mg/l 72 heures NOEC (concentration sans effet observé) Daphnie: \geq 100 mg/l 48 heures NOEC (concentration sans effet observé) Trout family (Salmonidae): \geq 100 mg/l 96 heures
---------------------------	---

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Mobilité	Non disponible.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaire	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code de déchet européen	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Les méthodes d'élimination / d'information	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un centre de collecte de déchets agréés. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales	Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit.
Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.
Section 16: Autres informations	
Liste des abréviations	Non disponible.
Références	Non disponible.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Non disponible.
Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15	R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Informations de révision	Non disponible.
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
Date d'émission	le 16-juin-2011
Date de révision	le 16-juin-2011
Date d'impression	le 16-juin-2011